

**Vendredi 22 novembre 2013**

**Communiqué de presse**

**Jean-Christophe Cambadélis, secrétaire national à l'Europe et à l'International**

**Egypte : le Parti socialiste inquiet sur le processus d'amendements de la Constitution**

La Commission de révision de la Constitution a approuvé cette semaine un article permettant de juger les civils devant des cours militaires.

Le Parti socialiste exprime sa vive inquiétude sur la tendance du gouvernement égyptien à promouvoir des textes législatifs liberticides comme ce fut le cas en octobre sur un projet de loi limitant le droit de manifester pacifiquement. Il souhaite que le travail indispensable de révision de la Constitution soit le plus inclusif possible et qu'il place définitivement l'Egypte sur la voie de la démocratie et de l'Etat de droit.

Le Parti socialiste salue la volonté et le courage des forces démocratiques présentes au sein de la Commission de la Constitution, et en particulier le Parti social démocrate d'Egypte, qui se bat sur chaque amendement qui pourrait remettre en cause les objectifs initiaux de la révolution.